



L'entrepreneuriat c'est notre affaire

Mémoire du CLD Verdun

Membre de l'Inter CLD de Montréal

**Présenté à la Commission d'agglomération sur le
développement économique et urbain et l'habitation**

Avril 2012

Partenariats

Le CLD Verdun est membre de l'Inter CLD de Montréal.

Le CLD Verdun bénéficie du soutien financier de : gouvernement du Québec; 473 267 \$

Nos coordonnées :

4400, boulevard LaSalle
Verdun Québec
H4G 2A8
Téléphone : 514-362-1555
Fax : 514-362-8199
Courriel : info@cldverdun.org
Site internet : www.cldverdun.org

Utilisation du masculin

Dans ce document, l'utilisation du masculin pour désigner les personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.

Table des matières

- Préambule
- Présentation du CLD Verdun
- Des interventions de développement économique efficaces
- Conclusion – Le CLD, une organisation de développement économique à forte valeur ajoutée

Préambule

Réseau des CDÉC et CLD de l'île de Montréal

PROPOSITION POUR L'AMÉLIORATION ET LE RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE
SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À L'ENTREPRENEURIAT DE
MONTRÉAL

Sommaire de la proposition

Expression de la volonté des milieux montréalais de se donner des outils pour leur développement économique et social, le *Réseau de soutien à l'entrepreneuriat de Montréal* se développe depuis plus de 25 ans. Il est né des Corporations de

développement économique communautaire (CDÉC) qui se préoccupent principalement de développement économique et d'intégration sociale dans les quartiers de Montréal ainsi que des Sociétés de développement économique locales des anciennes villes de banlieue et du centre-ville qui sont devenus par la suite des Centres locaux de développement (CLD).

Depuis sa création, ce réseau est un partenaire majeur dans le développement économique de Montréal. Il a démontré son efficacité en soutenant des acteurs locaux, en renforçant les réseaux de solidarité, en repérant des occasions de développement, en stimulant et en menant à bien les initiatives locales et en soutenant l'intégration économique partout sur l'île de Montréal. Il a développé un « savoir-faire ensemble » basé sur une concertation mobilisant des gens d'affaires, des institutions de la santé et de l'éducation, des syndicats, des organisations communautaires et culturelles, le monde municipal et des résidants. Il est un point de convergence dans les discussions préliminaires, négociations, consultations ou débats sur le développement économique local à Montréal.

Au sein de ce réseau, les CDÉC et les CLD collaborent avec des organismes de leur milieu, dont les Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) et le Fonds de développement de l'emploi de Montréal (FDEM) afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût aux entreprises, et contribuer à éviter la multiplication d'organismes de développement local. Grâce au large éventail de services destinés à soutenir le démarrage et la croissance des entreprises, ce réseau favorise la création et le maintien des emplois sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal et contribue à arrimer les grands projets au niveau local pour favoriser la création d'emplois et l'insertion en emploi. Le réseau des CDÉC et des CLD de Montréal constitue ainsi la seule approche qui mette à profit les forces et les initiatives locales pour développer un tissu économique et social dynamique, participatif et cohérent sur l'ensemble de l'île de Montréal.

Les CDÉC et les CLD estiment que ce réseau doit être renforcé conformément aux politiques sectorielles et au modèle d'organisation de la Ville et de l'Agglomération basée sur :

- la décentralisation et le partage équilibré des responsabilités entre les services corporatifs et les arrondissements;
- la gouvernance locale des organismes de soutien au développement économique et à l'entrepreneuriat, adaptée aux réalités et aux attentes propres à chaque milieu;
- le développement durable et l'intégration des dimensions sociales, environnementales et culturelles au développement économique;
- la volonté de la communauté à se développer en misant sur le renforcement et le partage des compétences des personnes et des organisations ainsi que la mise en commun des ressources.

Ce renforcement permettra l'amélioration de l'offre de services aux entrepreneurs et aux entreprises en s'appuyant sur :

- la mission des différents organismes;
- l'expertise des organismes et des intervenants;
- le partenariat.

C'est pourquoi les CDÉC et les CLD de l'île de Montréal demandent aux services corporatifs de la Ville et aux élus de l'Agglomération de Montréal de renforcer leur partenariat avec ce réseau pour améliorer et renforcer les services aux entrepreneurs et aux entreprises et faire du réseau montréalais un modèle pour l'ancrage dans les

communautés locales et le développement d'une économie durable et équitable. Ils demandent aussi que la Ville étudie, avec les instances gouvernementales provinciales un rééquilibrage du financement des CLD de Montréal et du reste du Québec selon des facteurs objectifs.

RECOMMANDATIONS DES CDÉC ET DES CLD

Attendu que :

- ❖ La loi 34 prévoit que chaque territoire de MRC soit doté d'un CLD pour agir à titre de « porte d'entrée » universelle pour l'aide à l'entrepreneuriat et le soutien au développement économique local;
- ❖ Conformément à l'esprit de la loi 34, les arrondissements et les villes liées à Montréal constituent des unités territoriales locales appropriées pour le déploiement d'une stratégie de développement économique local;
- ❖ La stratégie de développement économique de Montréal prévoit que les CLD et les CDÉC offrent le service de première ligne en développement économique local;
- ❖ Les CLD et les CDÉC ont l'obligation de préparer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) développé en lien avec les stratégies de développement économique de la Ville de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- ❖ Le PALÉE vise à mobiliser et impliquer les acteurs locaux et les citoyens concernés dans la définition des orientations et des priorités d'action afin de respecter la volonté du milieu en matière de développement économique local;
- ❖ L'historique des CDÉC et des CLD du Québec permet de constater que :
 - a) Le gouvernement du Québec a reconnu le principe du développement endogène et l'importance de concrétiser au niveau local les outils et les leviers nécessaires au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises;
 - b) L'entrepreneuriat englobe les activités de développement de l'entreprise du prédémarrage à l'expansion;
 - c) La création des CLD visait à offrir l'ensemble des services à l'entrepreneuriat et aux entreprises dans un seul lieu reconnu comme tel pour un milieu donné;
- ❖ Le gouvernement du Québec reconnaît que les CLD et les CDÉC sont des acteurs incontournables pour la réalisation de la nouvelle Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat;
- ❖ Les organismes locaux de développement économique ont développé, depuis de nombreuses années, une expertise solide en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal;
- ❖ Les CDÉC et les CLD travaillent conjointement et collaborent avec des organismes de leur milieu, dont les SAJE, le FDEM et plusieurs organismes spécialisés ou sectoriels, afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût, et de contribuer à réduire la multiplication d'organismes;
- ❖ Les politiques de développement durable du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal reconnaissent implicitement l'intérêt d'une approche de développement local intégré prenant en compte les dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles du développement;
- ❖ La résolution adoptée le 22 novembre 2010 par la Ville de Montréal affirme « son soutien au réseau de développement économique local de l'île de Montréal », reconnaît « l'apport considérable de ce réseau au développement de la

communauté montréalaise » et recommande « d'étudier, dès le début de l'année 2011, les moyens de mise en œuvre de la valorisation du développement économique local au sein de la Stratégie de développement économique de Montréal »;

- ❖ La résolution du 22 février 2010 de la Ville de Montréal invite donc l'ensemble des intervenants en développement économique à une réflexion sur l'amélioration et le renforcement du réseau et des pratiques de soutien à l'entrepreneuriat à Montréal;
- ❖ La résolution du 23 novembre 2010 du conseil municipal de Montréal vise à « étudier les moyens de mise en œuvre de la valorisation du développement économique local au sein de la Stratégie de développement économique de Montréal.

Le réseau des CDÉC et des CLD de Montréal recommande à la Ville de Montréal :

1. de reconnaître que les CLD et les CDÉC exerçant un mandat de CLD sont les coordonnateurs des activités entrepreneuriales dans leurs territoires respectifs, comme l'a fait le gouvernement du Québec par la loi 34 et la stratégie québécoise de l'entrepreneuriat,
2. de continuer à travailler de concert avec les organismes existants afin de permettre une coordination optimale de l'ensemble des services et programmes de soutien aux entrepreneurs tout en limitant la création de nouveaux organismes dédiés à des clientèles spécifiques;
3. de permettre aux organismes qui le souhaitent de regrouper certains de leurs services;
4. de favoriser une collaboration des services corporatifs de la Ville avec les organismes de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat afin de définir ensemble les besoins de leurs clients en matière de service de deuxième ligne, et les aider à y répondre;
5. de soutenir le réseau d'aide au développement local et à l'entrepreneuriat dans ses efforts pour faire bénéficier les entreprises et les entrepreneurs de toute l'île de Montréal des services et des solutions développées localement.
6. De mettre sur pied un groupe de travail comprenant les CLD, les CDEC, le MAMROT et le MDEIE afin d'étudier un rééquilibrage du financement des CLD de Montréal et du reste du Québec selon des facteurs objectifs et équitables.

Présentation du CLD Verdun

- Il a été fondé le 9 mars 1999 et il dessert le territoire de l'arrondissement Verdun.

Sa Mission :

Favoriser le développement des activités économiques en apportant un support à l'entrepreneuriat local. Cette stratégie de développement se répercute sur le tissu social en contribuant à la revitalisation du milieu.

Ses mandats :

1. Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et assurer le financement de ces services;
2. Élaborer et réaliser un plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE);
3. Élaborer une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat d'économie sociale de type marchand;
4. Agir en tant que comité consultatif auprès du Centre local d'emploi de Verdun;
5. Exécuter, en accord avec l'arrondissement Verdun, tout autre mandat concernant le développement local.

Les services offerts :

Le CLD offre des services de première ligne d'accompagnement et de soutien technique ou financier sous forme d'un guichet multiservice, à l'intention des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, individuels ou collectifs:

1. les activités d'accueil, de consultation, d'orientation et de référence;
2. l'aide à la réalisation de plan d'affaires, incluant les études de pré faisabilité;
3. la recherche de financement;
4. l'aide financière directe aux très petites et petites entreprises
 - a. Fonds local d'investissement (FLI)
 - b. Fonds d'économie sociale
 - c. Fonds Jeunes promoteurs;
5. la formation en entrepreneuriat;
6. les activités de conseils en gestion d'entreprise;
7. les activités de suivi rapproché, au cours des trois premières années d'exploitation, auprès des entreprises qui ont fait l'objet d'un financement par le CLD.

Des interventions de développement économique efficaces

Tableau synthèse des 3 fonds gérés :

Jeunes Promoteurs Verdun					
Année	Nb déposées	Nb acceptées	Fonds locaux versés ou engagés	Investissements totaux prévus	Nb emplois créés
2007 - 2008	25	20	100 000	1 147 000	57
2008 - 2009	24	19	100 000	575 000	88
2009 - 2010	21	19	95 000	2 134 000	44
2010 - 2011	23	21	130 000	1 265 709	47
2011 - 2012	21	20	135 000	1 570 020	70
Total	114	99	560 000	6 691 729	306

Économie sociale Verdun							
Année	Nb déposées	Nb acceptées	Fonds locaux versés ou engagés	Investissements totaux prévus	Nb emplois créés	Nb emplois consolidés	Nb emplois total
2007 - 2008	2	2	18 000	145 000	6	46	52
2008 - 2009	2	2	30 000	587 000	21	0	21
2009 - 2010	1	1	10 000	331 000	7	54	61
2010 - 2011	2	2	55 000	231 000	2	65	67
2011 - 2012	1	1	25 000	2 500 000	3	30	33
Total	8	8	138 000	3 794 000	39	195	234

FLI Verdun							
Année	Nb déposées	Nb acceptées	Fonds locaux versés ou engagés	Investissements totaux prévus	Nb emplois créés	Nb emplois consolidés	Nb emplois total
2007 - 2008	7	4	55 000	113 000	4	8	12
2008 - 2009	14	9	145 000	5 491 000	28	8	36
2009 - 2010	14	11	127 000	411 000	14	23	37
2010 - 2011	11	9	130 000	500 790	22	27	49
2011 - 2012	10	9	135 000	430 150	21	9	30
Total	56	42	592 000	6 945 940	89	75	164

Le taux de survie des entreprises (selon le dernier bilan du PALÉE 2004-2009) :

- 72 % pour les entreprises ayant bénéficiées du Fonds Jeunes promoteurs
- 81 % pour les entreprises ayant bénéficiées d'un prêt FLI
- 100 % pour les organismes ayant bénéficiés du Fonds d'économie sociale

Il faut souligner le bénévolat des membres de la communauté siégeant aux différents comités d'investissement et au conseil d'administration. Le conseil se réunit 10 fois par année, le comité jeunes promoteurs se réunit lui aussi 10 fois, tandis que le comité du FLI se réunit 7 fois par année.

Le CLD travaille en partenariat avec le CLE sur trois dossiers :

- Ateliers-conférences : formation de groupe en gestion
- Objectif croissance : planification stratégique avec un consultant
- Groupe de codéveloppement : animation d'un groupe d'entrepreneur

Le CLD introduit les nouveaux entrepreneurs au monde des affaires en les invitant à des déjeuners ou diners d'affaires :

- ❖ Midi-motivation de la Fondation du développement local de Verdun
- ❖ Midi-conférence de la Chambre de commerce et d'industrie du sud-ouest de Montréal
- ❖ Grande conférence Desjardins de la cellule de mentorat de Verdun

Le CLD réussi a développé plusieurs projets même si les effectifs sont peu nombreux. Ce succès repose sur plusieurs facteurs :

- Nous sommes pro-actifs dans la recherche de candidats (STA)
- Nous prenons le temps d'écouter les entrepreneurs (rencontre individuelle)
- Il n'y a pas d'espaces industriels à Verdun

Le CLD supporte plusieurs autres projets qui sont en lien avec notre PALÉE : événements culturels, activités de réseautage, lutte aux décrocheurs, etc. Le CLD Verdun a investi 44 000 \$ dans plusieurs projets :

- Concerts dans les églises
- Spectacle de l'École de cirque de Verdun
- Festival de danse contemporaine

Le CLD investi plus de 275 000 \$ dans des projets de la communauté verdunoise ce qui représente 60 % de son budget d'opération.

Les retombées économiques des interventions des membres de l'Inter-CLD de Montréal de 2008-09 à 2010-11 :

	Emplois créés-consolidés	Investissements
2008 - 2009	4555	196 640 341 \$
2009 - 2010	5425	246 659 982 \$
2010 - 2011	7473	196 074 773 \$

Les CLD CDEC travaillent souvent ensemble dans des dossiers régionaux :

- Pôle des rapides
- Concours québécois en entrepreneuriat
- Gala Unio de la chambre de commerce
- L'événement du 10 avril dernier

Conclusion

Le CLD Verdun, une organisation de développement économique à forte valeur ajoutée

Deuxième conclusion

Le financement du CLD Verdun a été reconduit en totalité pour l'année 2012-2013. Des négociations sont en cours entre le gouvernement du Québec et l'Association des centres locaux de développement (ACLDQ) pour le renouvellement sur quatre ans des enveloppes CLD. Parallèlement, les 18 CLD de Montréal doivent renouveler leur entente avec Montréal. L'agglomération de Montréal reçoit 15 M\$ du gouvernement du Québec pour financer les 18 CLD. La Ville de Montréal contribue pour 880 000 \$/an (6 %) attribués exclusivement aux neuf CDEC de l'île de Montréal. Ailleurs au Québec, le milieu municipal contribue pour 40 % du financement des CLD.

Comme il a été démontré dans le rapport de Raymond Chabot Grant Thornton, le budget minimum requis pour le bon fonctionnement d'un CLD est de 500 000 \$, excluant les fonds de subvention. Dans les fonds reçus par le gouvernement du Québec, le CLD Verdun conserve 473 267 \$ pour son fonctionnement et doit verser 104 326 \$ au SAJE. Il contribue aussi proportionnellement au fonds de 100 000 \$ réservé pour les services de 2e ligne en économie sociale et à l'enveloppe de 30 000 \$ pour le Concours québécois en entrepreneuriat au niveau régional. Dans le cadre de la négociation des enveloppes CLD, il est proposé que le CLD Verdun exige le versement complet des sommes qui lui reviennent dans le cadre de l'entente CLD, ce qui correspond à un montant de plus ou moins 111 526 \$ annuellement, incluant les fonds de subvention.